

COVID-19



Directions Techniques

REPRISE D'ACTIVITÉ EN DIRECTIONS TECHNIQUES NE PAS CONFONDRE VITESSE ET PRÉCIPITATION !

Paris, le 30 avril 2020

EN QUELQUES MOTS...

Comme suite aux annonces du Président de la République sur la reprise d'activité des entreprises prévue pour le 11 mai prochain, le 27 avril, l'entreprise a décidé de prolonger jusqu'au 8 juin 2020 le recours au télétravail systématique, sauf exception liée à la continuité du service.... (Temps Réel 41).

SNCF Réseau se prépare pour une reprise progressive du trafic en assurant les chantiers prioritaires majeurs.

LE SUJET

Depuis le début du confinement de la population et la réduction du plan de transport qui en a découlé, les chantiers de SNCF Réseau sont à l'arrêt. Certains d'entre eux, situés sur des axes majeurs, ont déjà repris. C'est le cas des chantiers de réfection du remblai à Nouan (Ligne Paris Limoges), la réfection du talus (LGV-Est) et le chantier de Sèvres.

être effective que s'il recueille l'adhésion pleine et entière de tous les salariés sur le sujet.

❖ Mesures de Protection du personnel

Outre le fait de confirmer le respect des gestes barrières et de bon sens, la Direction demande l'application du guide de l'OPPBTP et établit des fiches de protection sanitaire par tâche métier.

PORT DU MASQUE CHIRURGICAL

Jusqu'à ce jour, la doctrine impose le port du masque **chirurgical** lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés. Il est à noter que l'Académie Nationale de Médecine préconise la généralisation du port du masque **anti-projections dit alternatif** dans l'espace public.

La Direction a présenté le 23 avril en plénière du CSE DT ses orientations pour une reprise progressive de l'activité

L'UNSA-Ferroviaire a répondu au Président que de nombreux chantiers ayant repris ou étant sur le point de reprendre, étaient absents de la liste (exemple RAV Marseille St-Charles reprise le 14 avril) La réussite du plan de reprise de l'activité ne pourra



LUNETTES DE PROTECTION

Si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées, vous pouvez être dotés - à titre individuel uniquement - de lunettes de protection. En cas de divergence de préconisation entre le guide de l'OPPBTB et nos fiches sanitaires, le port des lunettes est à privilégier.

GANTS

Les médecins du travail déconseillent l'utilisation des gants : tout humain que nous sommes, on oublie rapidement les règles d'hygiène élémentaires. Dans tous les cas, avec ou sans, il faut se laver les mains !

TEMPÉRATURE

Le contrôle systématique de la température des personnes entrant dans les locaux est possible sous certaines conditions. La CNIL rappelle que la mesure doit être proportionnée à l'objectif recherché et offrir toutes les garanties requises notamment en termes de respect de la vie privée, de préservation de la dignité et d'information de la norme de température requise.

L'UNSA-Ferroviaire sera vigilante sur l'approvisionnement des agents en moyen de protection (masques, gel hydroalcoolique, etc.), sur l'application des gestes barrières et sur l'évolution des procédures de travail au bénéfice de la santé des agents.

❖ Organisation mise en place pour les accès des bureaux

Concernant la reprise de la production en bureau d'études, le télétravail reste systématique jusqu'au 8 juin, comme le préconise l'entreprise.

Pour les agents dont la présence dans les locaux est une nécessité, des équipes avec horaires décalés doivent être mises en place.

Le flux de déplacement doit être repensé afin d'éviter les croisements ainsi que la promiscuité.

Les accès aux points de stationnements habituels tels que les tisaneries doivent être limités.

Les réunions physiques doivent être annulées pour organiser ces réunions en visioconférence. Les déplacements non indispensables reportés.

Le passage dans les bureaux type « Open space » doit être repensé, par la mise en place de plexiglas si nécessaire, les portiques d'entrées aux locaux désinfectés. Et éviter les postes de travail en face à face.

❖ Nettoyage des locaux et Traçabilité

Si possible, dédier un poste informatique à un seul agent afin d'éviter le partage entre plusieurs utilisateurs.

En cas d'impossibilité, tout ce qui est partagé doit être désinfecté avant et après chaque affectation/utilisation.

Désinfecter régulièrement les claviers informatiques à l'aide de lingettes désinfectantes. Si plusieurs utilisateurs se succèdent à un même poste informatique, envelopper le clavier d'un film étirable à retirer par l'utilisateur en fin de tâche.

L'utilisation de véhicule de service doit elle aussi être individualisée (1 salarié = 1 véhicule).

L'UNSA-Ferroviaire soutient que pour éviter la propagation du virus, une attention stricte doit être apportée au maintien de la propreté. Ne pas omettre le nettoyage par lingettes des boutons des imprimantes partagées.

Désinfecter les toilettes et la mise en place de distributeurs de papiers jetables à utilisation individuelle. Proscrire le séchage des mains par souffleur ou tissu déroulant.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle aussi que le port du masque ne dispense pas du respect des distanciations d'un mètre à maintenir entre agents.

Par ailleurs, l'UNSA rappelle que l'activité partielle doit être mise en place de façon collective et non individualisée.

CONTACTS

Christophe THÉTIER

thetier.c@unsa-ferroviaire.org

Alain TINANT

tinant.a@unsa-ferroviaire.org

Eric DENERF

eric.denerf@reseau.sncf.fr

David LONDAITZBEHERE

david.londaitzbehere@reseau.sncf.fr

